



**Le  
Grand Ouest  
Toulousain**

# **COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

**Le Grand Ouest  
Toulousain et les  
Budgets Annexes**

Le Compte Financier Unique  
intègre et remplace :

le compte administratif  
produit par l'ordonnateur

+

le compte de gestion établi  
par le comptable public

Le Compte Financier Unique (CFU) constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion.

Le compte de gestion et le compte administratif comptent jusqu'à 75 % d'informations identiques. En les remplaçant par un **document unique, le CFU**, dans lequel les informations sont enrichies et non redondantes, le législateur prône la simplification, la transparence et la qualité des comptes dans la tenue d'une structure publique locale.

Compte tenu du succès de l'expérimentation et sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 vient modifier l'article 242 de la loi de finances pour 2019 afin généraliser sa mise en œuvre au plus tard au titre de l'exercice 2026 pour toutes les entités publiques locales.

**Le Grand Ouest Toulousain a décidé de produire son premier Compte Financier Unique à partir des comptes de l'année 2024.**

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

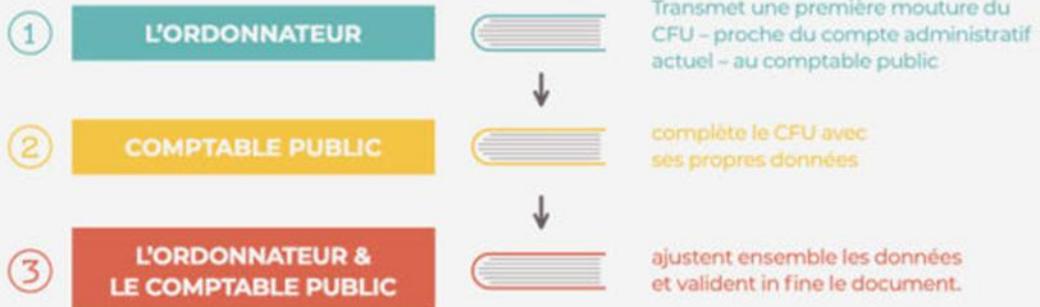
- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques) ;
- aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.



## CFU : comment cela va se passer ?

Prérequis :  
la mise en œuvre du **référentiel budgétaire et comptable M57**



## Table des matières

1. La section de fonctionnement .....	5
1.1. Le détail par chapitre .....	5
1.1.1. Les recettes de fonctionnement par chapitre.....	5
1.1.2. Les dépenses de fonctionnement par chapitre .....	8
2. La section d'investissement .....	11
2.1. Le détail par chapitre .....	11
2.1.1. Les recettes d'investissement par chapitre.....	11
2.1.2. Les dépenses d'investissement par chapitre et opérations .....	12
3. L'état des épargnes et de la dette .....	15
4. L'affectation des résultats .....	17
4.1. Le résultat d'investissement 2024.....	17
4.2. Le résultat de fonctionnement 2024.....	17
5. Le Compte Financier Uniques du Budget Annexe ZAE. ....	18
5.1. La section de fonctionnement : .....	18
5.2. La section d'investissement : .....	18
5.3. L'affectation définitive des résultats : .....	18
6. Le compte financier unique du budget annexe Génibrat.....	19
6.1. La section de fonctionnement .....	19
6.2. L'affectation des résultats : .....	19

# 1. La section de fonctionnement

## 1.1. Le détail par chapitre

Dépenses				Recettes			
Chapitres	CA 2023	Crédits 2024	CFU 2024	Chapitres	CA 2023	Crédits 2024	CFU 2024
011 : Charges à caractère général	3 293 453,70	4 047 000,00	3 388 440,84	002 : Excédent reporté fonctionnement		7 363 253,61	
012 : Charges de personnel	5 160 605,01	5 800 000,00	5 296 609,33	70 : Produits des services	742 181,55	459 000,00	446 799,92
014 : Atténuation de produits	7 547 278,55	8 222 753,00	8 222 752,30	73 : Impôts et taxes	19 435 326,00	21 751 300,00	24 153 598,41
023 : Virement à section d'invest.		7 014 232,61		013 : Atténuation de charges	101 100,61	30 000,00	21 122,60
65 : Autres charges gest. courante	3 879 087,55	5 885 788,00	5 544 148,81	74 : Dotations et participations	2 947 746,34	2 970 000,00	4 290 102,09
66 : Charges financières	54 863,74	119 780,00	110 233,67	75 : Autres produits gestion courante	149 160,51	35 000,00	290 940,79
67 : Charges exceptionnelles	6 969,96	0,00	4 920,64	77 : Produits exceptionnels	405 176,75	0,00	4 920,21
68 : Provisions		20 000,00	0,00				
042 : Opérat. ordre entre sections	847 447,23	1 500 000,00	1 434 020,75	042 : Opérations ordre entre sections	2 110,00	6 000,00	0,00
<b>Total dépenses</b>	<b>20 789 705,74</b>	<b>32 609 553,61</b>	<b>24 001 126,34</b>	<b>Total recettes</b>	<b>23 782 801,76</b>	<b>32 614 553,61</b>	<b>29 207 484,02</b>

### 1.1.1. Les recettes de fonctionnement par chapitre

Les recettes de fonctionnement constatées en 2024 affichent un niveau globalement satisfaisant. Cette situation favorable résulte en grande partie d'un effet de rattrapage lié à l'intensification du travail des services sur la mobilisation des subventions, ainsi qu'à la perception de régularisations sur des exercices antérieurs. Il convient toutefois de souligner que ces recettes présentent un caractère exceptionnel et non reconductible. Elles ne sauraient, à ce titre, être considérées comme acquises dans la durée, et doivent être analysées avec prudence dans la perspective de construction budgétaire des exercices suivants.

#### 1.1.1.1. Le chapitre 70 : produits des services :

Chapitre		BP 2024	CFU 2024	% réalisation
70	Produits des services	459 000,00	446 799,92	97%

Les produits des services regroupent :

- La facturation aux communes des services assurés par la communauté de communes du Grand Ouest Toulousain (service ADS),
- La vente d'objet
- Les régies de recettes (Maisons des habitants, services biodéchets...).

### 1.1.1.2. Le chapitre 73 : impôts et taxes :

Chapitre		BP 2024	CFU 2024	% réalisation
73	Impôts et taxes	21 751 300,00	24 153 598,41	111%

Les impôts et taxes regroupent l'ensemble des produits fiscaux reçus par la communauté de communes. Les produits par taxes se répartissent comme suit :

	2023	2024
La taxe d'habitation sur résidences secondaires	197 469,00 €	171 670,00 €
La taxe foncière sur les propriétés non bâties	15 309,00 €	18 456,00 €
La taxe foncière sur les propriétés bâties	- €	1 330 901,00 €
La taxe additionnelle sur le foncier non bâti	72 448,00 €	84 984,00 €
La cotisation foncière des entreprises	2 770 997,00 €	3 238 536,00 €
La contribution sur la valeur ajoutée des entreprises	0,00 €	- €
La taxe sur les surfaces commerciales	393 997,00 €	393 997,00 €
Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau	282 860,00 €	381 973,00 €
La taxe d'enlèvement des ordures ménagères	7 354 705,00 €	8 112 154,00 €
TVA nationale en compensation de la CVAE	1 437 879,00 €	1 546 573,00 €
TVA nationale en compensation de la taxe d'habitation	5 991 295,00 €	6 999 777,00 €
L'attribution de compensation de la Région du fait du transfert de la compétence Mobilité	- €	954 306,00 €
Autres impôts locaux divers (notamment reversement de fiscalité 2023 lié au transfert de Fontenilles	918 367,00 €	920 271,41 €

### 1.1.1.3. Le chapitre 74 : Dotations et participations

Chapitre		BP 2024	CFU 2024	% réalisation
74	Dotations et participations	2 970 000,00	4 290 102,90	144%

Ce chapitre regroupe l'ensemble des dotations et participations versées par l'État, notamment la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF – 1 442 770 euros) en nette augmentation du fait de l'intégration de la commune de Fontenilles dans son calcul (+ 200 000 euros), ainsi que les remboursements divers liés aux contrats aidés et aux postes subventionnés.

Il intègre également le produit du FCTVA perçu au titre de certaines dépenses de fonctionnement, dont le versement s'arrêtera à compter de 2025.

Ce chapitre comprend également les aides de la CAF à hauteur de 670 000 euros, dont en 2024, une partie correspond à un glissement sur une période d'un an et demi.

Sont également comptabilisées dans ce chapitre les recettes issues de Citeo en nette augmentation (+ 200 000 euros) et les subventions rattachées à la mise en œuvre de la TEOMI qui ont été perçues en 2024 (400 000 euros).

Ce chapitre comptabilise également les allocations compensatrices versées par l'Etat au titre de la fiscalité (906 000 euros).

#### 1.1.1.4. *Le chapitre 75 : Autres produits de gestion courante :*

Chapitre		BP 2024	CFU 2024	% réalisation
75	Autres produits de gestion courante	35 000,00	290 940,79	831,26%

Ce chapitre regroupe les recettes afférentes aux remboursements de maladie des agents titulaires, refacturation repas cantine et les rachats de produits issus du recyclage qui n'ont pas pu être anticipé, prévu et évalué lors de la préparation budgétaire :

- Le Syndicat mixte Décoset : des remboursements de 2022 à 2023 pour 152 000 €,
- Paprec : l'achat de matériaux (Alu et acier) 2023 pour 4 400 €
- VOA Verrerie d'Albi : la collecte du verre pour 36 455 €.
- SUEZ : pénalités sur le marché de collecte : 6 300 €

La prévision des crédits liés aux remboursements de maladies des agents reste complexe à évaluer, avec un travail actif de prévention en santé au travail mené par les ressources humaines.

#### 1.1.1.5. *Le chapitre 77 : Produits exceptionnels :*

Chapitre		BP 2024	CFU 2024	% réalisation
77	Produits exceptionnels	0,00	4 920,21	%

Il est comptabilisé en produit exceptionnel les plus-values sur les cessions réalisées sur le site de courtage lors de la vente des biens non utilisés.

## 1.1.2. Les dépenses de fonctionnement par chapitre

### 1.1.2.1. Le chapitre 011 : les charges à caractères général :

Chapitre		BP 2024	CFU 2024	% réalisation
011	Charges à caractère général	4 047 000,00	3 388 440,84	84%

En 2024, le chapitre 011 connaît une progression sensible, principalement liée à l'inflation persistante sur plusieurs postes de dépenses courantes et l'intégration en année pleine de la commune de Fontenilles. Les augmentations les plus significatives concernent :

- Les dépenses d'énergie (électricité, gaz, carburant), toujours sous pression malgré la stabilisation relative des tarifs,
- Les frais de maintenance et d'entretien : en hausse du fait de l'augmentation des coûts des matières premières et des prestations,
- Les achats de petits matériels, alimentaires et fournitures : du fait de la hausse des produits de base.

### 1.1.2.2. Le chapitre 012 : les charges de personnel :

Chapitre		BP 2024	CFU 2024	% réalisation
012	Charges de personnel	5 800 000,00	5 296 609,33	91%

Les dépenses de personnel 2024 ont été impactées par les éléments suivants :

#### → L'impact des mesures nationales sur les charges de personnel 2024

En premier lieu, il est opportun de rappeler que la progression dynamique des charges de personnel s'explique très majoritairement par des facteurs exogènes à la politique Ressources Humaines menée par la communauté de communes.

Ainsi, un ensemble de mesures au bénéfice des agents publics et plus particulièrement des bas salaires, a été adopté par le ministre de la Transformation de la fonction publique. Ces propositions ont été officialisées par le Décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation. Prenant effet au 1<sup>er</sup> juillet 2023, ces mesures concernaient 3 volets :

- L'augmentation de 1,5 % de la valeur annuelle du traitement afférent à l'indice 100 majoré (5 907,34 € au lieu de 5 820,04 € depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022) et des traitements hors échelle ;
- La modification de la correspondance entre les indices bruts et les indices majorés à partir de l'indice brut 367 jusqu'à l'indice brut 418.

L'impact sur le budget communautaire de cette décision, pour l'année 2023, avait représenté plus de **33 000 €** pour la collectivité. **Cette augmentation a également un effet de report équivalent sur le budget 2024 de 6 mois.**

Par ailleurs, les revalorisations successives du SMIC actées au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (+1.13%), puis au 1<sup>er</sup> novembre 2024 (+2%) ont également une incidence sur le budget de la collectivité.

L'impact en année pleine de revalorisation du traitement des agents publics, le « glissement vieillesse technicité », l'impact des mesures gouvernementales quant à la revalorisation des bas salaires, ainsi que l'augmentation du taux employeur de la CNRACL sont un ensemble de mesures qui ont participé fortement à l'augmentation du chapitre dédié aux dépenses de personnel.

#### → **L'impact de la politique interne de ressources humaines sur les charges de personnel**

Parallèlement aux mesures nationales, certaines décisions intrinsèques à la politique RH de la communauté de communes expliquent l'augmentation des charges de personnels.

L'impact en année pleine, en 2024, des recrutements réalisés dans le cadre de l'adhésion de la commune de Fontenilles au 30.04.2023. Pour rappel, la collectivité avait recruté **1 instructeur des autorisations du droit des sols, 2 agents de collecte et 2 travailleurs sociaux.**

Qui plus est, la structuration interne de la collectivité s'est poursuivie sur l'exercice 2024. La collectivité s'étant dotée d'une nouvelle compétence, Les mobilités, il a été nécessaire de structurer son offre de service. Pour ce faire, la communauté de communes a fait le choix de recruter **1 chargé de mission mobilités**. Ce poste est financé par l'ADEME à hauteur de 90 000€ sur trois ans.

Des renforts de service se sont avérés indispensables pour permettre d'assurer le service rendu et son bon fonctionnement : à ce titre, le recrutement **d'1 agent à l'espace France Services** fut nécessaire pour assumer les 5 000 démarches d'accompagnement administratifs annuelles.

En compensation, une gestion rigoureuse des effectifs, des organisations de travail et le suivi des dossiers d'absence pour raison de santé ont permis de ne pas remplacer 5 départs sans impact sur le bon fonctionnement des services : 2 départs en retraite, 1 départ par voie de mutation et 1 dossier de retraite pour invalidité et 1 révocation.

La maîtrise de la masse salariale a permis d'atténuer l'évolution des dépenses de personnel qui s'élèvent en 2024 à près de 2.63 %.

### 1.1.2.3. Le chapitre 014 : atténuation de produits :

Chapitre		BP 2024	CFU 2024	% réalisation
014	Atténuations de produits	8 222 753,00	8 222 752,30	100%

Les atténuations de produits regroupent :

- Les attributions de compensation versées aux communes,
- Le FNGIR : fonds national de garantie individuel des ressources,

La réalisation de ce chapitre est totale.

### 1.1.2.4. Le chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Chapitre		BP 2024	CFU 2024	% réalisation
65	Autres charges de gestion courante	5 885 788,00	5 544 148,81	94%

Les autres charges de gestion courante regroupent toutes les participations aux syndicats ainsi que les indemnités versées aux élus (191 050,28 euros) et le paiement de certaines licences informatiques.

Les principaux versements en 2024 ont été

- le versement à DECOSET pour 2 906 647,21 euros,
- le versement au SMEAT pour 16 307 euros,
- le versement à Tisséo à hauteur de 1 323 909 euros soit :
  - Contribution statutaire pour 369 602 €,
  - Transport scolaire pour 954 307 €
- La subvention à l'AUAT pour 128 425 euros
- La participation au Syndicat de Bouconne (SMAFB) de 108 684 euros

### 1.1.2.5. Le chapitre 66 : charges financières

Chapitre		BP 2024	CFU 2024	% réalisation
66	Charges financiers	119 780,00	110 233,67	92%

Les charges financières 2024 n'enregistrent pas d'augmentation significative par rapport aux exercices précédents. Toutefois, une évolution notable est à signaler concernant les Intérêts Courus Non Échus (ICNE), qui s'élèvent en 2024 à 63 431 €. Cette hausse ponctuelle s'explique par la mise en place d'un nouvel emprunt contracté au cours de l'exercice, dont les intérêts, bien que non encore exigibles, ont été comptabilisés conformément aux règles budgétaires en vigueur.

## 2. La section d'investissement

### 2.1. Le détail par chapitre

Dépenses				Recettes			
Chapitres	CA 2023	Crédits 2024	CFU 2024	Chapitres	CA 2023	Crédit 2024	CFU 2024
001 : Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	001 : Solde d'exécution investissement reporté		1 875 167,18	
020 : Dépenses imprévues d'investissement				021 : Virement de la section de fonctionnement		7 014 232,61	
040 : Subv d'invest. transférées compte de résultat (139	2 110,00	6 000,00		024 :		35 000,00	
041 : Opérations patrimoniales	47 925,00	100 000,00		040 : Amortissement des immobilisations	847 447,23	1 500 000,00	1 434 020,75
20 : Immobilisations incorporelles				041 : Opérations patrimoniales	47 925,00	100 000,00	0,00
21 : Immobilisations corporelles				10222 : FCTVA	489 109,48	350 000,00	526 220,56
23 : Travaux en cours	3 322 916,27	11 745 213,30	4 133 464,44	1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé	3 500 000,00		
26 : Participations à des participations				10226 : Taxe d'aménagement	0,00	0,00	9 628,73
16 : Remboursement d'emprunt	395 839,69	513 037,00	369 484,36	13 : Subventions dont pool routier	378 816,70	265 778,00	286 639,68
4581 : Opérations sous mandat - Dépenses	5 816,40	500 000,00	9 450,00	13241 : Subventions dont fonds de concours	292 000,00	199 000,00	97 641,85
				16 : Emprunts	1 500 000,00	1 025 072,51	0,00
				4582 : Opérations sous mandat - Recettes	5 816,40	500 000,00	9 450,00
				21			32 844,00
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>3 774 607,36</b>	<b>12 864 250,30</b>	<b>4 512 398,80</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>7 061 114,81</b>	<b>12 864 250,30</b>	<b>2 396 445,57</b>

#### 2.1.1. Les recettes d'investissement par chapitre

##### 2.1.1.1. Le chapitre 10 : dotation, fonds divers et réserves

Chapitre	BP 2024	CFU 2024	% réalisation
10222 FCTVA	350 000,00	526 220,56	150 %
10226 Reversement des taxes d'aménagements par les communes	0	9 628,73	%

##### 2.1.1.2. Le chapitre 13 : subventions d'investissement :

Chapitre	BP 2024	CFU 2024	% réalisation
13 Fonds de concours	199 000,00	97 641,85	49 %
13 Subventions de pool routier	265 778,00	0,00	%
13 Autres subventions	0,00	286 639,68	%

Le chapitre des subventions d'investissement regroupe :

- Le solde d'un ancien fond de concours de la commune de Plaisance du Touch concernant la réfection et le calibrage de l'avenue des Martinets et la rénovation des trottoirs rue de la Nièvre.
- Les subventions de nos partenaires dont :
  - o Le département de la Haute Garonne pour la liaison cycle/piéton entre le bourg de Lasserre Pradère et la piste cyclable le long de la RN 224 à hauteur de 97 641 euros,
  - o L'ADEME à hauteur de 134 897,51 euros dont notamment 98 725 euros pour le déploiement de la TEOMi
  - o La CAF pour l'agrandissement de la MDH de Plaisance du Touch (30 440 euros).
  - o Le soutien de la FIGO, de l'Etat et de la Fédération des Usagers de la Bicyclette.

Il est à noter que les subventions du Pool routier qui n'ont pu être encaissées sur l'exercice 2024 sont en reste à percevoir en 2025.

## 2.1.2. Les dépenses d'investissement par chapitre et opérations

### 2.1.2.1. Le chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées

Chapitre		BP 2024	CFU 2024	% réalisation
16	Emprunts	513 037,00	369 484,36	72 %

Les remboursements de capital d'emprunt se montent à 369 484.36 €uros, il n'y a pas eu de recours à l'emprunt en 2024.

L'encours de dette au 31 décembre 2024 se monte à 3 508 173.01 €uros.

### 2.1.2.2. Les chapitres 20,21 et 23 : immobilisations incorporelles, corporelles et en-cours

Chapitre		BP 2024	CFU 2024	% réalisation
20-21-23	Etudes-acquisitions-travaux	11 745 213,30	4 133 464,44	35 %

Les 3 chapitres sont répartis dans les chapitres-opérations suivants :

Opérations	Crédits 2024	CFU 2024	% réalisation
Direction générale	3 993 310,46	260 000,00	6,5%
Investissement courant	1 691 400,00	446 087,55	26,4%
RH	897,84	897,84	
Voirie et ouvrages d'art	2 983 962,54	1 845 526,87	61,8%
Pistes cyclables	160 000,00	92 277,12	57,7%
Mobilités	230 000,00	32 709,60	14,2%
Participations	53 452,00	50 952,00	95,3%
Bâtiments	55 448,83	53 207,23	96,0%
Matériel communautaire	921,70	921,70	100,0%
Urbanisme, ADS, Planification	109 015,69	78 258,69	71,8%
PLUI	150 000,00	15 660,00	10,4%
Papi	19 500,00	0,00	0,0%
Aires d'accueil des gens du voyage	100 000,00	58 360,80	58,4%
Protection de l'environnement	139 600,00	77 134,99	55,3%
Collecte des ordures ménagères	55 933,72	11 015,11	19,7%
Mécanique	33 909,01	20 000,00	59,0%
Biodéchet/Composteur	75 000,00	37 021,15	49,4%
Colonnes Enterrées	269 000,00	93 025,05	34,6%
TEOMI	22 090,08	8 068,09	36,5%
Informatique et communications	82 098,55	82 098,55	100,0%
Réhabilitation pôle enviro et siège	300 000,00	38 939,00	13,0%
Centres sociaux	8 388,15	7 169,36	85,5%
Espace France Services	25,00	25,00	100,0%
Centre social Vallée de la Save	638 437,43	482 331,61	75,5%
Centre social Léguevin	335 022,30	295 829,32	88,3%
Centre social Plaisance du Touch	237 800,00	45 947,81	19,3%
	<b>11 745 213,30</b>	<b>4 133 464,44</b>	<b>35,2%</b>

Parmi les principales dépenses, on peut noter la poursuite des réalisations des projets de mandat inscrits au plan pluriannuel d'investissement de la communauté dont notamment

- La rénovation de la Maison des Habitants de la Vallée de la Save inaugurée fin 2024
- L'acquisition et la rénovation d'un local pour accueillir la Maison des Habitants de Léguevin, inauguré fin 2024
- La rénovation de systèmes de chauffage afin de réduire la consommation énergétique de la collectivité
- Les travaux de déplacement de l'aire de grand passage de Plaisance du Touch

Il est également à noter l'opération Direction Générale qui est dotée d'une réserve et qui a porté la subvention d'investissement réglé à la commune de Léguevin concernant le projet urbain partenarial au lieu-dit Commanderie Nord pour laquelle la communauté avait perçu la participation de l'aménageur.

Au sein de l'opération Pistes Cyclables ont été inscrites les dépenses qui permettent la mise en œuvre du schéma directeur des pistes cyclables à savoir :

- Lévis : réalisation du chemin d'Enjouan à Bouconne
- Plaisance du Touch : Réalisation de la piste Léo Hamard et études pour la piste Victor Hugo-Capelles

**L'opération voirie et ouvrages d'arts regroupe** les dépenses engagées pour la rénovation ou réhabilitation de voiries. En 2024, parmi les principales autres actions, citons :

- La rénovation Rue du Gex à Lasserre Pradère,
- La réalisation d'un plateau traversant rue Lingfield Montaigne à Plaisance du Touch,
- La requalification de la Rue Maubec à Fontenilles,
- La rénovation des tapis des ronds-points de la Ménude à Plaisance du Touch.

Enfin l'opération Investissement Courant (des services) regroupe une partie des investissements portés par la collectivité qui lui permettent d'assurer son bon fonctionnement. Elle se détaille comme suit

INVESTISSEMENT COURANT	Crédits 2024	CFU 2024	% réalisation	Object
Communication	35 600,00	0,00	0,0%	
Centres Sociaux	23 400,00	10 431,88	44,6%	
Développement économique	93 880,50	47 803,92	50,9%	Etudes Mulatier
Direction Générale	300 000,00	0,00	0,0%	
Espace France Service	2 000,00	0,00	0,0%	
Environnement/transition énergie	17 000,00	9 166,61	53,9%	
Informatique	93 200,00	50 672,65	54,4%	
Mécanique	518 000,00	43 910,00	8,5%	Achat d'un camion
Déchats urbains	200 000,00	135 052,56	67,5%	
Ressources Humaines	17 119,50	4 447,48	26,0%	Achat de mobilier et matériel de bureau
Technique : Bâtiment	80 000,00	41 151,12	51,4%	
Technique : Matériel Communautaire	26 200,00	24 537,70	93,7%	
Technique voirie	275 000,00	74 233,63	27,0%	
Urbansme	10 000,00	4 680,00	46,8%	
<b>Total</b>	<b>1 691 400,00</b>	<b>446 087,55</b>	<b>26,4%</b>	

Il est à noter que la collectivité à engagé en 2024 l'acquisition d'un camion-grue pour internaliser une partie de la collecte des colonnes et points d'apports volontaires. La livraison du camion n'ayant pas encore eu lieu, les crédits seront reportés en 2025 par le biais des restes à réaliser.

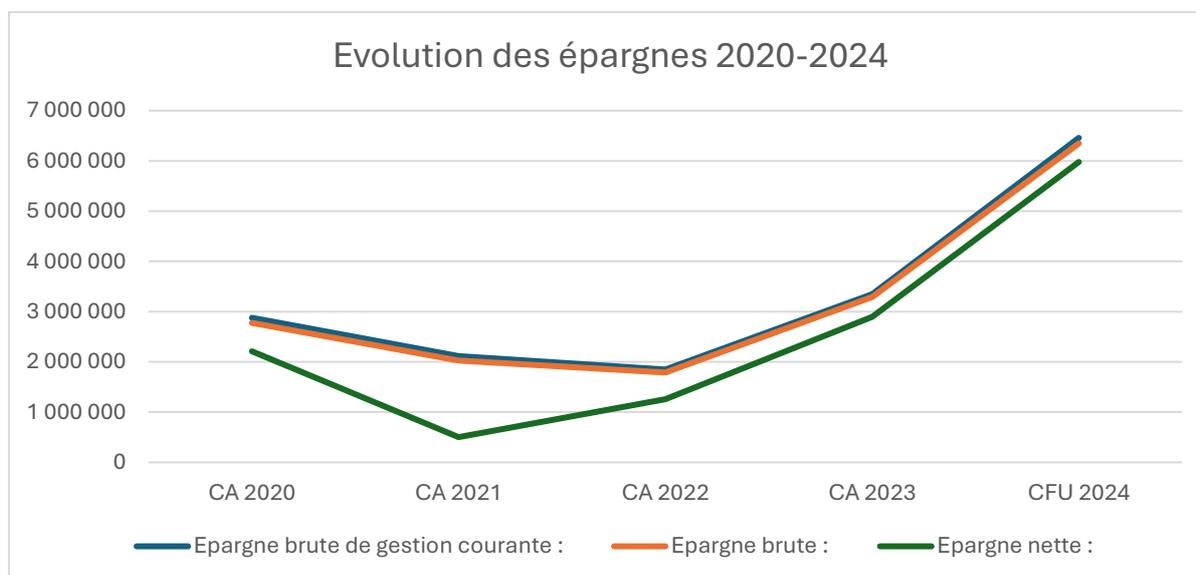
### 3. L'état des épargnes et de la dette

RETROSPECTIVE 2020 - 2024						
DEPENSES		Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
011	Charges à caractère général	1 780 653	2 134 843	2 881 340	3 293 454	3 388 441
012	Dépenses de personnel	3 690 566	3 971 750	4 702 726	5 160 605	5 296 609
014	Atténuation de produits	6 916 418	6 955 659	6 776 863	7 547 279	8 222 752
65	Autres charges de gestion courante	3 826 975	4 149 008	4 193 575	3 879 088	5 544 149
66	Charges financières	102 905	85 767	59 354	54 864	110 234
67	Charges exceptionnelles	0	2 703	14 093	6 970	4 921
042	Opérations d'ordre (amortissements)	402 579	359 545	429 216	847 447	1 434 021
<b>Total dépenses</b>		<b>16 720 096</b>	<b>17 659 275</b>	<b>19 057 167</b>	<b>20 789 706</b>	<b>24 001 126</b>
RECETTES		Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
013	Atténuation de charges	60 180	37 120	127 591	101 101	21 123
70	Produits des services	228 868	157 254	134 344	742 182	446 800
73	Impôts et taxes	16 436 447	16 583 717	17 438 170	19 435 326	24 153 598
74	Participations	2 369 779	2 545 339	2 701 976	2 947 746	4 290 102
75	Autres produits de gestion courante	76 987	16 918	117 200	149 161	290 941
77	Produits exceptionnels	10 089	12 942	19 789	405 177	4 920
042	Opérations d'ordre (QP subv reprise résultat)	2 110	2 110	2 110	2 110	0
<b>Total recettes</b>		<b>19 184 460</b>	<b>19 355 400</b>	<b>20 541 180</b>	<b>23 782 802</b>	<b>29 207 484</b>
<b>RESULTAT DE L'ANNEE</b>		<b>2 464 364</b>	<b>1 696 125</b>	<b>1 484 013</b>	<b>2 993 096</b>	<b>5 206 358</b>
Epargne brute de gestion courante :		2 880 662	2 112 170	1 847 577	3 345 930	6 459 672
-	Charges d'intérêt	102 905	85 767	59 354	54 864	110 234
=	<b>Epargne brute :</b>	<b>2 777 757</b>	<b>2 026 403</b>	<b>1 788 223</b>	<b>3 291 066</b>	<b>6 349 438</b>
-	Capital des emprunts remboursés	570 036	1 524 620	528 682	395 840	369 484
=	<b>Epargne nette :</b>	<b>2 207 721</b>	<b>501 783</b>	<b>1 259 541</b>	<b>2 895 226</b>	<b>5 979 954</b>
<b>En-cours de la dette au 31 décembre :</b>		<b>4 820 357</b>	<b>3 295 737</b>	<b>2 767 055</b>	<b>3 858 328</b>	<b>3 508 173</b>
Solvabilité ou capacité de désendettement (KRD/Epargne Brute : en années)		1,74	1,63	1,55	1,17	0,55

Epargne de gestion courante (ou CAF de gestion) : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette.

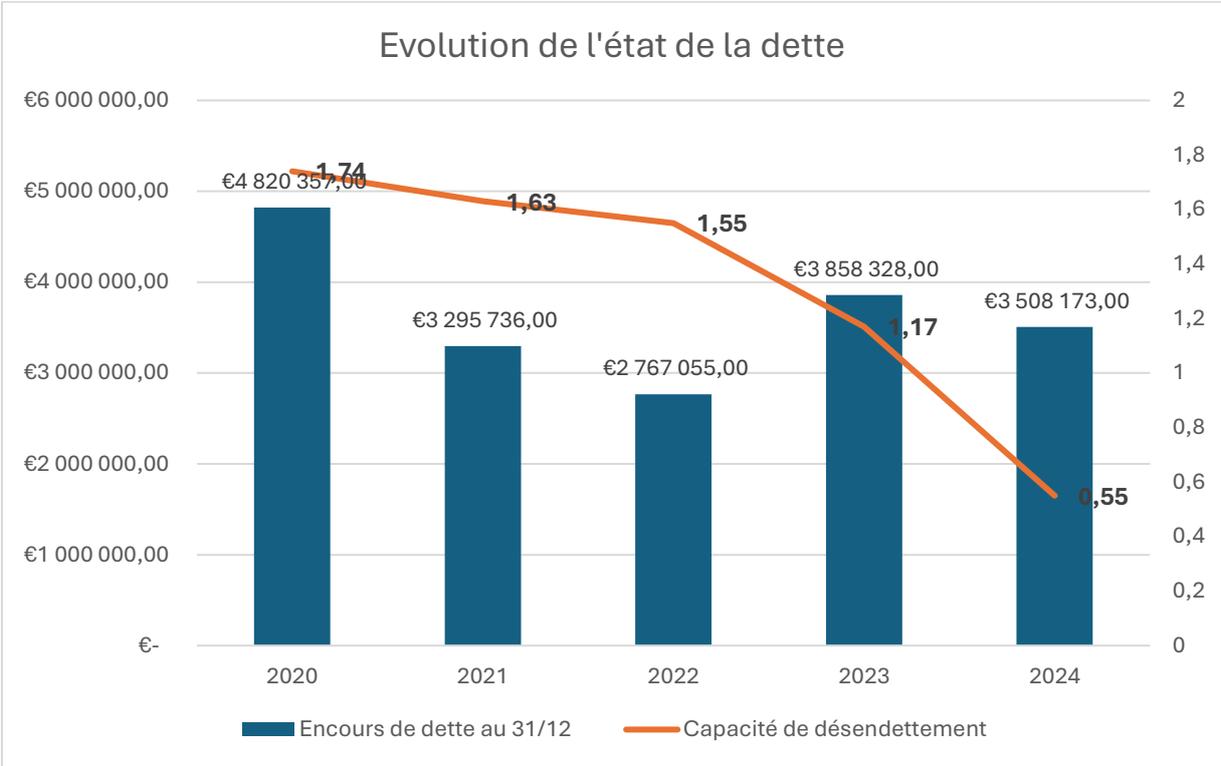
Epargne brute : recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement - charges financières

Epargne nette (ou autofinancement net) : épargne de gestion courante - capital de la dette



On note une augmentation significative des épargnes de la communauté de communes en 2024. Cette augmentation s'explique par la mise en place d'une part intercommunale de taxe foncière pour financer la prise de compétences mobilités alors que la contribution complète à Tisséo ne sera versée qu'en 2026, après la mise en service des nouveaux services de transports en commun prévue pour septembre 2025 même si d'ores et déjà celle-ci s'est établie à 1 323 909 euros (pour le transport urbain et le transport scolaire).

En complément, 2024 est aussi la première année comptable dans laquelle l'intégration de Fontenilles est complète. Cela explique également la forte croissance des recettes et des dépenses entre 2022 et 2024.



La situation financière de la communauté de communes est donc, de manière conjoncturelle, extrêmement favorable mais en tout état de cause celle-ci reste très saine et même au-delà de 2026, la communauté de communes projette une capacité de désendettement (indice Klopfer) bien en deçà des seuils recommandés avec un stock de dette très modéré.

## 4. L'affectation des résultats

### 4.1. Le résultat d'investissement 2024

Le résultat d'investissement 2024 présente un déficit de – 240 785,75 euros

<b>Résultat d'investissement 2024</b>	<b>- 2 115 953.23 €</b>
<b>+ Résultat d'investissement reporté au 01/01/2024</b>	<b>1 875 167.18 €</b>
<b>= Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2024</b>	<b>- 240 785.75 €</b>
<b>Le solde des Reste à réaliser 2024</b>	<b>- 1 744 158.75 €</b>
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>- 1 984 944.80 €</b>

### 4.2. Le résultat de fonctionnement 2024

Le résultat de fonctionnement 2024 présente un excédent de 12 328 825.24 euros

<b>Résultat fonctionnement 2024</b>	<b>5 206 357.68 €</b>
<b>+ Résultat de fonctionnement reporté au 01/01/2024</b>	<b>7 363 253.58 €</b>
<b>= Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2024</b>	<b>12 569 611.29 €</b>
<b>- Affectation en réserve au compte 1068 du BS 2025</b>	<b>2 000 000.00 €</b>
<b>= Résultat de fonctionnement reporté au 01/01/2025</b>	<b>10 569 611.29 €</b>

## 5. Le Compte Financier Uniques du Budget Annexe ZAE.

### 5.1. La section de fonctionnement :

Dépenses					Recettes				
Chapitres	BP 2023	CA 2023	Crédits 2024	CFU 2024	Chapitres	BP 2023	CA 2023	Crédits 2024	CFU 2024
002 : Déficit reporté de fonctionnement			28 879,38		002 : Excédent reporté fonctionnement	94 427,29		0,00	
011 : Charges à caractère général	150 000,00	18 782,12	81 120,62	1 098,40	70 : Produits des services	27 750,00	0,00	27 750,00	27 750,00
65 : Autres charges gestion courante	10,00	0,27	10,00		74 : Dotations et participations	60 000,00	0,00	110 000,00	
67 : Charges exceptionnelles	27 750,00	0,00	27 750,00		75 : Autres produits de gestion courante	10,00	0,00	10,00	
022 : Dépenses imprévues fonctionnement	4 427,29	0,00	0,00					0,00	
023 : Virement à section d'investissement			0,00					0,00	
042 : Opérat. ordre entre sections 71355	1 782,16	0,00	1 782,16		042 : Opérat. ordre entre sections 71355	1 782,16	0,00	1 782,16	
<b>Total dépenses</b>	<b>183 969,45</b>	<b>18 782,39</b>	<b>139 542,16</b>	<b>1 098,40</b>	<b>Total recettes</b>	<b>183 969,45</b>	<b>0,00</b>	<b>139 542,16</b>	<b>27 750,00</b>

### 5.2. La section d'investissement :

Dépenses					Recettes				
Chapitres	Crédits 2023	CA 2023	Crédits 2024	CFU 2024	Chapitres	Crédits 2023	CA 2023	Crédits 2024	CFU 2024
001 : Solde d'exécution d'investissement reporté					001 : Solde d'exécution investissement report	27 316,47	0,00	27 316,47	0,00
20 : Immobilisations incorporelles									
21 : Immobilisations corporelles	27 316,47	0,00	27 316,47	0,00					
040 : Variation de stock terrains 3555	1 782,16	0,00	1 782,16	0,00	040 : Variation de stock terrains 3555	1 782,16	0,00	1 782,16	0,00
020 : Dépenses imprévues d'investissement					1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00			
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>29 098,63</b>	<b>0,00</b>	<b>29 098,63</b>	<b>0,00</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>29 098,63</b>	<b>0,00</b>	<b>29 098,63</b>	<b>0,00</b>

### 5.3. L'affectation définitive des résultats :

Le résultat d'investissement présente un excédent cumulé au 31 décembre 2024 de 27 316.47€

Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2024 : -28 879,38 €

Solde CFU 2024 (recettes – dépenses) : 26 651.60 €

Résultat de fonctionnement reporté au 01/01/2025 : - 2 227,78 €

## 6. Le compte financier unique du budget annexe Génibrat

### 6.1. La section de fonctionnement

Dépenses				Recettes			
Chapitres	CA 2023	Crédits 2024	CFU 2024	Chapitres	CA 2023	Crédits 2024	CFU 2024
002 : Déficit reporté de fonctionnement		352 887,40		002 : Excédent reporté fonctionnement		0,00	
011 : Charges à caractère général	352 887,67	20 000,00	-1 808,00	70 : Produits des services		0,00	
65 : Autres charges gestion courante	0,00	10,00		74 : Dotations et participations		372 887,40	
67 : Charges exceptionnelles		0,00		75 : Autres produits de gestion courante	0,27	10,00	0,40
022 : Dépenses imprévues fonctionnement		0,00				0,00	
023 : Virement à section d'investissement		0,00				0,00	
042 : Opérat. ordre entre sections 71355		0,00		042 : Opérat. ordre entre sections 71355		0,00	
<b>Total dépenses</b>	<b>352 887,67</b>	<b>372 897,40</b>	<b>-1 808,00</b>	<b>Total recettes</b>	<b>0,27</b>	<b>372 897,40</b>	<b>0,40</b>

Les dépenses de fonctionnement apparaissent en négatif à la suite de rattachements 2023 de dépenses d'entretien qui ont été partiellement compensées. En effet, le SGC de Grenade n'autorisant plus de dépenses d'entretien sur ce budget annexe.

Ce budget Annexe Génibrat n'a pas de section d'investissement à ce jour.

### 6.2. L'affectation des résultats :

Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2024 : - 352 887.40 €

Résultat de fonctionnement reporté au 01/01/2025 : - 351 079.00 €